



L'ABRAYSIENNE SIMPLE ET MIXTE

Les 14 et 15 Décembre 2019
R4/R5, R6/D7, D8/D9, P10/P11, P12/NC

Lieux et Horaires

La compétition se déroulera dans le **gymnase St Exupéry**, rue Jean Zay
45800 St Jean de Braye (5 terrains).

Samedi (8h – 21h) : Les Simples

Dimanche (8h-17h) : Mixtes

Tableaux et séries

Compétition ouverte aux joueurs cadets, juniors, seniors, et vétérans dans les séries :

R4/R5, R6/D7, D8/D9, P10/P11, P12/NC

Les tableaux possibles sont :

Simple et mixtes

Inscriptions

Les clubs doivent envoyer leur inscription par mail en priorité et par courrier accompagné du règlement, seules les inscriptions reçues par courrier avec le règlement par chèque correspondant seront prises en compte de façon définitive. Toute inscription reçue par mail recevra un accusé de réception. ATTENTION en l'absence d'accusé de réception merci de vous renseigner !

Montant des inscriptions :

1 tableau 18 € - 2 tableaux 20 €

Le chèque est à mettre à l'ordre :

« SMOC Badminton »

Inscriptions à envoyer avant le **15/11/2019** à l'adresse suivante :

BRIAND LUDOVIC

0681998578

3 rue des bouleaux

45800 Saint Jean de Braye

Le tirage au sort aura lieu le 08/12/2019 passée cette date aucune inscription ne pourra être remboursée sans justificatif valable.

Règlement de la compétition

Les matchs seront tous en auto-arbitrage. En cas de litige, l'autorité sera donnée au juge-arbitre du tournoi : Marine VICTOR-PREVOT

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants officiels de la compétition seront utilisés : RSL Grade 3 (plume) et MAVIS 500 (plastique). Le

règlement général de la compétition est celui de la FFBad.

Récompenses

Chaque joueur se verra remettre un **lot d'accueil** au moment de son pointage. Les finalistes et vainqueurs seront récompensés par des **bons d'achats Larde Sport**.

Réjouissances diverses

Une **buvette** sera à disposition des joueurs et visiteurs durant les deux journées de compétition. Des cartes de buvette seront mises en vente afin de minimiser l'échange de monnaie, les sommes non-utilisées seront remboursées sur demande.

Hébergement

Plusieurs hôtels pourront vous héberger à St Jean de Braye :

L'Antarès - 2 Avenue du Général Leclerc

45800 St Jean de Braye

Novotel - 145 Avenue de Verdun

45800 Saint-Jean-de-Braye

1er tournoi de Simple et Mixte de la SMOC
BADMINTON
« L'Abraysien en Simple et Mixte »
(14 et 15 Décembre 2019)

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement Particulier complète le Règlement Général des Compétitions

Art.01 : Le tournoi est autorisé sous le numéro : 1901904

Art.02 : Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBA et du Règlement Particulier ci-après.

Art.03 : Tout participant doit être en règle avec la FFBA et doit être en possession de sa licence compétition l'autorisant à jouer en compétition dans la catégorie senior. Les classements pris en compte pour l'inscription seront ceux du 01/12/2019.

Art 04 : Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Art.05 : Le tournoi est ouvert à tous les joueurs de cadet à vétéran licenciés à la FFBA. Le Tournoi comporte les séries R4/R5, R6/D7, D8/D9, P10/P11, P12/NC.

Art.06 : Chaque série R4/R5, R6/D7, D8/D9, P10/P11, P12/NC comporte les tableaux : Simple, Mixte. Les tableaux se dérouleront en poules puis élimination directe.

Art.07 : Les joueurs sont automatiquement inscrits dans la série du meilleur de la paire, selon son classement au 01/12/2019.

Art. 08 : L'ensemble du tableau de Simple sera joué le samedi, les mixtes seront intégralement joués le dimanche.

Art.09 : Les inscriptions sont à envoyer par mail à tournois.smocbad@gmail.com, et par courrier à :
BRIAND Ludovic 3 rue des bouleaux 45800 Saint jean de braye (chèque à l'ordre « SMOC Badminton »).

Art.10 : Le comité d'organisation se réserve le droit, sous contrôle du juge-arbitre, de regrouper des séries en cas d'inscriptions insuffisantes ainsi que de changer le mode d'élimination.

Art.11 : La date limite d'inscription est fixée au 15/11/2019 et le tirage au sort aura lieu le 08/11/2019.

Art.12 : Le nombre total de participants est limité à 200. En cas de dépassement du

nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivant par ordre de priorité :

- équilibrage du nombre d'inscrits dans les séries
- ordre de réception de l'inscription complète (accompagnée du chèque)
- joueurs inscrits dans leur série de classement

Art.13 : Le montant des droits d'engagement est 18 € pour un tableau, 20 € pour deux tableaux. En cas de désistement non confirmé par écrit et qui ne nous parviendrait pas avant la date limite d'inscription, les droits d'engagement resteront acquis au club SMOC badminton et les joueurs s'exposeront aux sanctions prévues par la circulaire LIFB/CRA/2005-1, sauf en cas de force majeure et dûment justifié par une attestation appropriée.

Art.14 : Les inscriptions devront se faire par mail ET par courrier avec la « Fiche d'Inscription » du tournoi renseignée informatiquement et accompagnée du règlement des frais d'engagement par chèque à l'ordre « SMOC Badminton ». Aucune inscription ou modification ne sera prise en compte par téléphone. Les inscriptions non accompagnées du règlement des frais d'engagement ne seront pas prises en considération. Seuls seront acceptés les paiements en euros.

Art.15 : Les volants sont à la charge des joueurs (à part égale). En cas de litige, pour les joueurs classés, le volant officiel plume est le RSL Grade 3 78, et pour les joueurs non-classés, le volant officiel plastique est le Mavis 500.

Art.16 : Tous les joueurs doivent se faire pointer à l'accueil au moins 1h avant l'heure prévue de leur 1^{er} match. Si un joueur souhaite s'absenter de la salle pendant la compétition, il devra en demander l'accord du juge-arbitre.

Art.17 : Les matchs seront joués selon les règles en vigueur de la FFBA.

Art.18 : Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Les finales seront arbitrées si possible.

Art.19 : Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du juge-arbitre.

Art.20 : Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes minimum.

Art.21 : Les joueurs disposeront de 3 minutes à l'appel de leur match pour débiter leur match.

Art.22 : Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match, sauf avec l'accord de l'arbitre ou du juge-arbitre.

Art.23 : Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que

l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois.

Art.24 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art.25 : Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.